

Objet: Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 29 avril 2002 portant réglementation de la police et de la sécurité sur les cours d'eau et plans d'eau (3238MCH).

Saisine : Ministre des Transports (19 juillet 2007)

AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

L'objet du présent projet de règlement grand-ducal est de réglementer la circulation de jet skis et bateaux à moteur de ski nautique sur la Sûre entre le camping « AM AAL » d'Esch-sur-Sûre (à 570 m en aval du barrage secondaire III) et le Heiderscheidergrund (jusqu'à 30 m en amont du barrage de compensation).

Une autorisation de circulation vaudrait pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année à n'importe quelle heure de la journée et pour la période du 15 juin au 31 août de chaque année, entre neuf et dix-huit heures chaque jour. Pendant ces plages horaires, toute natation ou baignade et tout autre sport aquatique seront interdits sur ce plan d'eau.

La vallée entre Esch-sur-Sûre et le Heiderscheidergrund est une des plus belles vallées du Grand-Duché de Luxembourg où les touristes peuvent encore se réjouir de la beauté d'une nature sauvage préservée, par le biais d'excursions pédestres ou à calèche de cheval. Les touristes ont la possibilité d'y séjourner sur un camping en toute quiétude et nombreux sont ceux qui profitent du calme pour se détendre et pour récupérer du stress quotidien.

S'il est vrai que les vacanciers deviennent de plus en plus exigeants en demandant une offre de loisirs plus sophistiquée, il importe néanmoins de souligner que les exigences en matière de détente et de récupération pèsent encore plus. La Chambre de Commerce est d'avis que le secteur du tourisme devrait essayer de trouver plus de synergies avec d'autres acteurs, tels que les clubs sportifs, les agriculteurs, les viticulteurs et autres pour trouver une palette d'offres concordant mieux avec les exigences et attentes des touristes.

C'est dans la perspective de faire prévaloir l'attrait majeur de la région autour d'Esch-sur-Sûre que la Chambre de Commerce s'oppose fermement contre toute offre de loisirs entraînant une diminution de la qualité de vie dans cette vallée. Les bruits et nuisances générés par les gaz de combustion des jet skis et des bateaux à moteurs sont diamétralement opposés à la qualité de l'offre naturelle qui s'y trouve encore et qui est tant recherchée par les visiteurs nationaux et étrangers. Les utilisateurs du camping ainsi que les randonneurs et utilisateurs de la calèche à cheval devraient subir du matin au soir les désagréments de ces engins polluants et bruyants.

Par ailleurs, il y a lieu de relever que la faune et la flore de la vallée pâtiront à moyen terme suite aux bruits et aux gaz générés par ces bâtiments à moteur.

A une époque où le grand public est de plus en plus sensibilisé au développement durable, qui consiste à préserver l'environnement actuel pour des générations futures, la Chambre de Commerce ne peut que s'opposer formellement au projet de règlement grand-ducal sous rubrique, en proposant aux acteurs de la vallée d'Esch-sur-Sûre de développer sur ce plan d'eau des synergies avec des clubs de sports nautiques moins polluants, tels que l'aviron, le petit voilier, le canoë ou le kayak, des sports à équipements plus abordables, nécessitant une infrastructure moins sophistiquée et pouvant être pratiqués à tout âge.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce ne peut approuver le projet de règlement grand-ducal sous rubrique.

MCH/TSA